

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 27 juin 2011

Séance du 24 mai 2011

33 Programme d'Action Foncière (PAF) - convention de substitution à la Communauté de l'Agglomération Creilloise - signature

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT
Mme PORAS
Mme M'BAYE-DIAO
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme SOKOLONSKI
M. TAHI
M. CHEURFA

Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme CAPON
Pouvoir à :	M BOULHAMANE
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. SEGUIN
Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

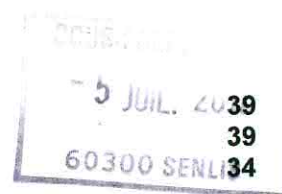
M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Afin de permettre la réalisation de nombreuses opérations d'urbanisme de l'agglomération, la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC) a conclu le 4 mars 2010 un Programme d'Action Foncière (PAF) avec l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise (EPFLO). Ce PAF a fait l'objet d'un avenant signé en date du 1^{er} juillet 2010. L'objectif de ce programme est de permettre à la CAC et aux communes membres de saisir les opportunités foncières présentes sur son territoire afin de mettre en œuvre sa politique en matière de logement, de rénovation urbaine et de développement économique.



maintenant !

La maîtrise foncière des opérations identifiées est assurée par l'EPFLO, la CAC s'étant engagée à procéder aux rachats progressifs des terrains à compter de 2015. Conformément aux dispositions du PAF, chaque commune peut se substituer à la CAC dans ses engagements de rachats par convention à intervenir entre la CAC et la commune.

Au vu de l'avancée de certains projets de notre commune, il a été proposé à l'EPFLO de réaliser le portage foncier de certains ilots sur Creil identifiés au PAF, à savoir :

- Ilot Jaurès : parcelles cadastrées section XA n°99, 100, 101 et 102
- Ilot Vieille Montagne : parcelles cadastrées section AD n°35, 37, 48, 55, 67 et 68.

Aussi, afin de permettre le portage foncier de ces ilots par l'EPFLO pour le compte de la commune, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de substitution de la commune à la CAC dans son engagement de rachat selon le modèle de convention ci-annexé.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 24 mai 2011,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer, selon le modèle ci-annexé, la convention de substitution à la CAC dans ses engagements de rachats des ilots « Jaurès » et « Vieille Montagne » identifiés au Programme d'Action Foncière signé entre la CAC et l'EPFLO.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

05 JUIL. 2011

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rahay

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE